



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Réunion du jeudi 8 septembre 2016**

**COMPTE-RENDU**

**PRÉSENTS :**

Marie-Joëlle LENFANT – Caroline ROUZÉE – François CHARLIER – Maryannick DESHAYES – Anne TERLEZ – Jean-Philippe BRUN – Jacqueline PONS – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Fadilla BENAMARA – Bernard LEROY – François-Xavier PRIOLLAUD – Thierry DELAMARE – Jean-Yves CALAIS – Jacky BIDAULT – Jean-Michel DERREY – Jean-Claude COURANT – Hervé LETELLIER – Jean-Pierre BRÉVAL – Jean CARRÉ – René DUFOUR – Sylvie BLANDIN – Christian WUILQUE – Jean-Jacques LE ROUX – Dominique DELAFOSSE – Jean-Claude CHRISTOPHE – Richard JACQUET – Alain LOEB – Guillemette NOS – Yves LANIC – Gaëtan LEVITRE – Jacky FLEITH.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Alain LEMARCHAND – Jean-Pierre TROCHET – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Jean-Marc MOGLIA – Stéphane SAUVAN – Daniel JUBERT – Alexandre DELACOUR – Patrick MADROUX – Didier PIEDNOËL – Didier DAGOMET – Hubert ZOUTU – Céline LEMAN – Pierre LECUYER – Pierre MAZURIER – Pascal LEMAIRE – Nadine TERNISIEN.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Cabinet ENO Conseil,  
Jean-Pierre CABOURDIN, Lionel LEGRIX, Philomène TERLEZ.  
Philippe LE GAL – Vincent VORANGER.

-----  
**Ordre du jour :**

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	ENFANCE JEUNESSE	Point d'étape sur l'étude jeunesse	Cabinet d'étude René DUFOUR
2	ADMINISTRATION GENERALE	Modification des statuts de l'Agglomération - Prise en compte de la Loi NOTRE	Philippe Le GAL Bernard LEROY
3	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 22 septembre	Philippe Le GAL Bernard LEROY
4		Affaires diverses	

**1/ POINT D'ETAPE SUR L'ETUDE JEUNESSE :**

Soulignant l'importance du travail mené, le temps passé au sein de nombreuses réunions et groupes de travail, Monsieur DUFOUR remercie tous les élus qui se sont impliqués dans la concrétisation de cette étude.

Il insiste également sur le fait que l'environnement éducatif est extrêmement important dans la construction des enfants et des adolescents. A ce titre, les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence, autour de structures bien montées et de personnel qualifié, devraient être une des priorités de l'agglomération.

Monsieur DUFOUR rappelle que l'agglo compte :

- 11 000 enfants âgés de 0 à 10 ans,
- 7 000 ados et pré-ados âgés de 11 à 17 ans.

« *Nous nous devons de faire le maximum en leur faveur* » insiste-t-il.

Revenant sur le déroulement de l'étude et le travail qui reste à faire, il précise que des groupes de travail devront être rapidement constitués afin de déterminer les priorités en matière de politique Enfance-Jeunesse et les délais de mise en œuvre.

Le rapport d'une centaine de pages, élaboré par le cabinet ENO Conseil, sera envoyé à tous les maires ; charge à eux de le lire ou de le transmettre à leur adjoint chargé de l'Enfance-Jeunesse. Les maires auront un mois pour faire remonter leurs questions et déterminer leurs priorités et pourront, s'ils le souhaitent, contacter M. DUFOUR ou Mme BESNIER en cas d'interrogations ou de demandes de précisions.

En effet, la commission Enfance-Jeunesse de l'agglo se déroulera le 10 octobre. Elle dressera la liste des propositions qui seront examinées lors du Bureau du mois de novembre ; le but étant d'aboutir à la mise en œuvre des décisions prises pour le début de l'année 2017.

Monsieur DUFOUR cède la parole à Monsieur GOIGOUX, représentant le cabinet ENO Conseil. A l'aide d'un diaporama, ce dernier présente la démarche et précise que 15 groupes de travail ont été réunis cet été. Il se félicite qu'ils aient été « *riches, denses, avec un grand nombre de thématiques abordées* ». Ces discussions ont abouti à la rédaction de fiches action ; documents que les élus devront étudier, s'approprier, hiérarchiser, afin de lancer la politique Enfance-Jeunesse de l'Agglomération sur des bases solides.

*(Voir PDF présenté par ENO Conseil)*

En ce qui concerne le rôle de l'Agglomération, Monsieur GOIGOUX rappelle qu'elle est le porteur du projet éducatif du territoire. Elle ne vient pas en substitution mais en partenariat des communes et associations.

A ce titre, la commission Enfance-Jeunesse pourrait jouer le rôle d'un comité de pilotage en lien avec la direction du service Enfance-Jeunesse.

La commission serait le pilote de cette politique et opérerait pour un fonctionnement en mode projet avec des objectifs bien définis et des évaluations fréquentes.

Un élu membre de la commission et un technicien seraient chargés de la mise en œuvre et du suivi d'un projet figurant dans la liste des actions à mettre en place.

Monsieur DUFOUR revient sur la politique à mettre en place en faveur des adolescents. « *Nous avons commencé à travailler et à anticiper* » explique-t-il, tout en soulignant qu'un projet est actuellement en cours de développement par le responsable de la structure « Le garage ». De son point de vue, il s'agit d'un bon projet. « *Des passerelles se mettent progressivement en place* » se félicite-t-il.

Monsieur LEROY souligne le gros travail d'inventaire, de propositions formulées dans cette étude alors que la commande initiale portait sur la petite enfance et l'enfance. Il se félicite également que l'Agglomération possède les équipements nécessaires en matière de crèches.

Ces propos sont confirmés par Monsieur DUFOUR :

« *Effectivement, nous sommes bien dotés pour la petite enfance et les accueils de loisirs, même si la demande est très importante, notamment sur Montaure et Martot, par exemple. Il est vrai que nous rencontrons des problèmes dans la capacité d'accueil. Un travail sur cette question devra*

donc être mis en place. D'autres questions sont également posées, telle la mutualisation des services, l'harmonisation des tarifs. Il faudra trouver des mécanismes »...

Monsieur LEROY rappelle qu'il y aura un gros travail à mener en commission. Le Bureau proposera ce qu'il est important de mettre en place et, en dernier recours, le Conseil décidera. Il insiste également sur le travail qu'il reste à mener en faveur de la prise en charge du handicap et de l'accueil des enfants handicapés au sein des structures.

« Nous devons désormais nous imprégner du document », insiste Monsieur JACQUET. « Mais il nous manque des éléments et ce n'est pas tarte à la crème que de partir sur de grands principes. Par exemple, l'unification de la tarification. Pour quoi faire ? Des questions se posent comme, par exemple, le recours au quotient familial. Certaines municipalités l'appliquent, d'autres non. Voulons-nous tous l'utiliser dans notre tarification ?

Sans oublier la question du handicap et de l'accueil des enfants handicapés. Je pose la question : que voulons-nous faire ?

Je crois qu'il faut nous mettre d'accord sur 4 ou 5 grands principes qui nous feront avancer sur la prise de compétence. ou non ».

« Effectivement, la tarification pose la question de l'équité. C'est ressorti très fortement au sein des groupes de travail. Je crois qu'il faut désormais mettre les solutions sur la table afin que nous prenions les décisions. Il me semble qu'il y a nécessité d'avoir un tarif commun à Alizay, à Pont de l'Arche, à Andé ou ailleurs » confirme Monsieur DUFOUR.

« Je suis d'accord, mais il faut d'abord déterminer les grands principes de notre politique Enfance Jeunesse » maintient Monsieur JACQUET.

Monsieur LE GAL revient sur les changements de statuts induits par la Loi NOTRe :

« Vous allez devoir délibérer le 22 septembre pour modifier les statuts de notre EPCI. Actuellement, nous avons une compétence optionnelle « Aide sociale d'intérêt communautaire » qui comprend 2 volets, Aide à domicile et Enfance-Jeunesse. La Loi NOTRe oblige la compétence Aide sociale d'être gérée par le CIAS.

Soit nous basculons la compétence Enfance-Jeunesse vers le CIAS et nous continuons à bénéficier de la déclinaison en intérêt communautaire, soit nous l'intégrons en compétence facultative ; ce qui obligera à modifier nos statuts à chaque changement du contour de la compétence (ajout d'un centre de loisirs d'une commune par exemple) car il n'y a pas d'intérêt communautaire pour une compétence facultative

Nous avons étudié les deux possibilités et avons conclu que la meilleure solution est de mettre la compétence Enfance-Jeunesse en compétence facultative. Il ne faut pas la basculer vers le CIAS » insiste-t-il.

« En effet, poursuit Monsieur DUFOUR, le CIAS est administré par un Conseil d'administration qui comporte 9 élus et 9 personnes issues de la société civile. Si nous basculons la compétence Enfance-Jeunesse, il y aurait un problème pour faire travailler la commission Enfance-Jeunesse et le CA du CIAS qui pourrait prendre des décisions contraires à celles des élus siégeant en commission. Il est donc obligatoire de l'intégrer en compétence facultative » insiste-t-il.

« Il est hors de question de confier la politique Enfance-Jeunesse à un conseil d'administration. C'est parfaitement exclu ! » tranche Monsieur LEVITRE.

« Très franchement, nous ne comprenons pas la position du législateur dans ce domaine », constate Monsieur LEROY, perplexe.

## **2/ MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGGLOMERATION – PRISE EN COMPTE DE LA LOI NOTRe :**

Monsieur Le GAL dévoile les modifications apportées dans les statuts de l'Agglomération et imposées en grande partie par la Loi NOTRE :

#### En intégrant aux compétences obligatoires

- En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

#### En complétant la compétence optionnelle

- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores par le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

#### En transférant en compétence facultative

- la compétence enfance jeunesse qui porte sur la reprise ou la création des contrats temps libre et petite enfance passés avec la Caisse d'Allocations Familiales du Département de l'Eure.

A ce titre mise en place et coordination des activités périscolaires et extra-scolaires relevant des contrats enfance jeunesse et accueil de loisirs sans hébergement des enfants et des adolescents en organisant leur accueil dans les locaux propres ou mis à disposition par les communes dans le cadre de conventions.

Développement et valorisation de l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans à domicile ou dans des structures collectives

Apport d'information et de soutien aux assistantes maternelles et aux parents par les Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) dans les locaux mis à disposition par convention.

L'exercice de cette compétence est limité aux établissements suivants :

- Centres de loisirs :
  - « Le monde des couleurs », La maison du temps libre » et « Le garage » d'Alizay,
  - « Les Fripouilles » de Criquebeuf sur Seine,
  - « L'ALSH » des Damps,
  - « La Ruche » de Montaure
  - « L'annexe » de Martot,
- Conventions avec les structures :
  - « Bidibul » à Pont de l'Arche
  - « Le petit monde de Casimir » à Pitres
  - Le Relais Assistants Maternelles « A petits pas » à Pont de l'Arche

#### En ajoutant en compétence facultative

- la compétence élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)

### **3/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2016 :**

L'ordre du jour initial de cette réunion comporte 78 délibérations. Afin de réduire la durée de cette réunion, consigne a été donnée de reporter – dans la mesure du possible - toute délibération n'ayant pas un caractère d'urgence absolue. Les 78 délibérations figurant à l'ordre du jour n'appellent cependant aucune remarque.

Monsieur VORANGER précise que certaines délibérations liées à la prospective territoriale et au droit des sols sont susceptibles d'être reportées ; toutes les pièces annexes n'étant pas parvenues dans le service instructeur.

#### 4/ QUESTION DIVERSES :

##### Gendarmerie de Louviers :

Monsieur JACQUET souhaite avoir des précisions sur l'état d'avancement du dossier. Monsieur LEROY explique qu'il rencontrera très prochainement le Colonel à ce sujet. Il explique que les services communautaires se sont aperçus qu'il y a un problème pour récupérer la TVA estimée à 2 M€. A priori, dans ce type d'opération immobilière, la TVA ne peut pas être récupérée par le FCTVA, ce qui surenchérit le coût de la construction.

##### Gendarmerie de Pont de l'Arche

Monsieur JACQUET rappelle que la brigade de gendarmerie de Pont de l'Arche intervient sur 15 communes de l'Agglomération et souhaite qu'elle devienne d'intérêt communautaire. Monsieur LEROY indique que la direction générale de l'Agglomération va étudier ce dossier très rapidement

##### Rapports annuels d'activité :

Monsieur LEROY se déclare « excédé » par le fait que les rapports annuels soient votés 9 mois après le début de l'année civile. Il illustre son propos en expliquant que le rapport d'activité de l'Agglomération est prêt depuis le 28 février. Il souhaite que tous les rapports annuels d'activité soient désormais votés en juin et donnera des consignes en ce sens auprès des délégataires de service public. De son point de vue, les rapports annuels d'activité devraient être rédigés sitôt l'année civile terminée.

Madame DESHAYES s'étonne de ne pas avoir vu le rapport financier de la crèche Cascadine dans les documents qui lui ont été envoyés.

##### Subvention à l'association Seine APURE :

Madame PONS relate le travail admirable mené par cette association pour embellir les berges de la Seine dans le secteur de Saint Pierre du Vauvray. Il est proposé de verser 500 € à cette association le 22 septembre prochain.  
*« C'est un peu mesquin par rapport au travail fourni, constate-t-elle. L'association vit des cotisations de ses membres qui, bien souvent, en sont de leur poche. Je propose de doubler le montant de la subvention allouée ».*

Constatant le travail « remarquable », les récompenses obtenues par cette association, la visite de l'émission « Des racines et des ailes », Monsieur LEROY accède à la demande de Madame PONS et propose l'inscription d'une somme de 1 000 €. Accord unanime du Bureau.

##### Contrats d'avenir et accueil périscolaire :

Madame LENFANT souhaite connaître les derniers développements de ce dossier puisque, dans un premier temps, les Contrats d'avenir n'auraient pas été prolongés puis, récemment, l'auraient finalement été.

*« Effectivement, tout a été supprimé et tout est reparti il y a 8 jours ! »* confirme Monsieur DUFOUR avant d'indiquer que Madame Sylvie BESNIER travaille actuellement sur le sujet.

##### Modernisation du fonctionnement des assemblées :

Monsieur LEROY informe de sa volonté de doter les élus communautaires titulaires de tablettes tactiles. Elles permettront la réception des dossiers dématérialisés de commissions, Bureau et Conseil à l'horizon du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. L'équipement des élus avec ce matériel doit engendrer des économies de papier, de reprographie, et, surtout, d'affranchissement.  
*« Cela fonctionne très bien, tant au Conseil départemental qu'à la Région »* conclut-il.

Eure Numérique :

A la demande de Monsieur CHARLIER, Monsieur LEROY précise que l'ouverture des plis concernant l'attribution des marchés de travaux a eu lieu en début de semaine.

Les représentants du syndicat mixte viendront faire le point avec les élus communautaires le 7 novembre.

Exposition sur les habitats écologiques :

Madame NOS rappelle que l'Agglomération a financé un projet de découverte des habitats écologiques porté par deux jeunes du territoire. Une exposition retraçant leur périple et leurs découvertes sera présentée sur l'île du Roy ce week-end. Ils seront également présents à l'hôtel d'Agglomération mardi 13 septembre.

Calendrier :

15 septembre : pas de Conférence des Présidents, mais visite de la Base INTERMARCHE, suivie d'un repas payant (20 €). Manifestation organisée conjointement par l'association des maires de la l'Agglomération et la CCEMS.

22 septembre : conseil communautaire.

6 octobre : bureau communautaire, en lieu et place du bureau du 29 septembre.

20 octobre : conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 15.

Le Président

Par déléation  
Le Directeur Général

Bernard LEROY

Philippe LE GAL



